

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1928

Ouverture : 8 Avril 1928 — Clôture : 15 Juillet 1928

Les cours commencent le Lundi 16 Avril 1928

(Les laboratoires seront ouverts dès le 11 Avril)

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 8

1928

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	14
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	27
Institut des Hautes Etudes Commerciales	34
Faculté de Droit	37
Faculté de Théologie	43
Faculté de Médecine	47
Institut Dentaire	58
<hr/>	
Prix universitaires	61
Fonds universitaires	71
Renseignements généraux	72
Caisse d'assurance	75
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	77

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1928

Ouverture : 8 Avril 1928 — Clôture : 15 Juillet 1928

Les cours commencent le Lundi 16 Avril 1928

(Les laboratoires seront ouverts dès le 11 Avril)

Henri Studer

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS 3

1928

X: 1 FRANC.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1928

Les cours commencent le lundi 16 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 17 mai (jour de l'Ascension), le lundi 28 mai (lundi de Pentecôte) et le mardi 5 juin (Dies academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1926-1928, est composé de :

MM. William-E. RAPPARD, *Recteur* ;
 Charles WERNER, *Vice-Recteur* ;
 Bernard WIKI, *Secrétaire du Sénat* :

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
 Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
 Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
 Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
 Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
 Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle	
M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 10 heures.		20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 10 heures.		20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	3 h.	
Mercredi, à 16 h., et vendredi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Géométrie supérieure.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
Lundi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.		20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.	
Mardi, de 14 à 16 heures.		20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		20.
<i>Logique mathématique.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	
Judi, à 11 heures.		20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions analytiques.	2 h.	
Lundi et mardi, à 16 heures.		20.

M. Georges Tiercy, prof. ord.		
<i>Astronomie sphérique</i> (avec exercices pratiques).	3 h.	
Mardi, à 10 h.; mercredi et vendredi, à 9 heures.		20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		20.

M. Emile Chaix, prof. ord.		
<i>Géographie physique: géomorphologie régionale et analyse de cartes</i> (excursions).	2 h.	
Vendredi, de 15 à 17 heures.		Lab. Géographie physique ¹ .
<i>Topographie expéditive</i> (sur le terrain).		
Jeudi, de 8 à 12 heures.		

M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.		Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).		
Une après-midi par semaine.	3 h.	
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.		Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		

M. Arthur Schidlof, prof. extr.		
<i>Physique théorique II.</i> — Théories statiques.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.		44.

M. Amé Pictet, prof. ord.		
<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). Ec. de Chimie.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac.		

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie des matières protéiques.</i>	1 h.	
[S'adresser au professeur.]		Ec. de Chimie. G.A.

¹ Rue de la Croix Rouge, 2.

M. Emile Briner, prof. ord.		
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 ^{re} partie.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 2 ^{me} partie. —		
Electrochimie.	1 h.	
Les bases physico-chimiques de la détermination de la concentration des ions hydrogènes (PH).		
Lundi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i> — Les combustibles liquides; le problème du carburant et l'industrie chimique.	4 h.	
Mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> avec conférences introductives.		
(Seront annoncées au cours du semestre).		
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>		
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.		
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.		
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique (programme du doctorat).		
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.		
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.		
M. Louis Duparc, prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i> — Cristallographie optique.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. ² .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Chimie technique analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Toxicologie.</i>	4 h.	
Vendredi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.	
		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pour étudiants avancés</i> (deux demi-journées par semaine).		
[S'adresser à l'assistant.] Ec. de Chimie. Salle 10.		
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.		

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.² Petit amphithéâtre.

M. Paul Wenger, prof. extr.
Analyse des huiles, graisses et produits dérivés : ver-
nis, cires, savons, bougies. 2 h.
Jeudi et vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Charles Valencien, chargé de cours.
Chimie des denrées alimentaires. 2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures. Bibl. Labor. cant. Service d'hyg.¹

M. Emile Guyénot, prof. ord.
Anatomie comparée des vertébrés. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.
Biologie générale. 4 h.
Vendredi, à 17 heures. 30.
Exercices pratiques d'anatomie comparée. 3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de zoologie.
Travaux journaliers et laboratoire de recherches.
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de zoologie et
Station de Zool. expérim^{le}2.

M. Emile André, prof. ord.
Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac). 1 h.
Mardi, à 18 heures. 17.
Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 17.
Parasitologie. 1 h.
Vendredi, à 18 heures. 17.
Travaux pratiques [s'adresser au professeur].
Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac.³

M. Robert Chodat, prof. ord.
Botanique. — Systématique et biologie des Archidiophytes. 5 h.
Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, vendredi et samedi,
à 9 heures. Aula.
Génétiq.ue. 1 h.
Lundi, à 9 heures. Aula.
Botanique pharmacéutiq.ue. 2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.
Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.
Tous les jeudis.
Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h. Institut de Botanique.

¹ Quai d'Arve.

² Chemin Sautter, 46.

³ Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.
Travaux pratiques de biométrie et de génétique.
Tous les jours. Institut de Botanique.
Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine
des fermentations.
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.
Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au
Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-
Pierre (Valais), dès le 15 juillet.
[S'adresser au professeur.]

M. Alfred Lendner, prof. ord.
Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Lab. de Pharmacogn.¹
Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.
Lundi, de 9 à midi. Lab. de Pharmacogn.
Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.
[A organiser au cours du semestre.]
Consultation du Droguier par MM. les étudiants en
pharmacie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Léon-W. Collet, prof. ord.
Histoire de la Terre. 2 h.
Mardi, de 7 à 9 heures. 30.
Chapitres choisis de géochimie. — Invertébrés et dé-
pôts marins. 1 h.
[S'adresser au professeur.]
Géologie de la Suisse. 1 h.
Mercredi, à 7 heures. 30.
Exercices pratiques de géologie. 3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.²
Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.
Une demi journée par semaine. Labor. de Géol.
Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.
[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.
Laboratoire partiel.
Cinq demi-journées. Labor. de Géol.
Laboratoire complet.
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,
sauf le samedi. Labor. de Géologie.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Bâtiment d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

Excursions géologiques.

Quinze jours au total, durant le semestre.
Cours de vacances dans les Alpes, pour étudiants avancés, du 9 au 30 juillet.
 [S'adresser au professeur.]

M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale. — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 18 heures.
 Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 4 h. 46.
 Mercredi, à 18 heures.
Conférence. 1 h. 57.
 Mercredi, à 11 heures.
Répétitoire du cours. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
Travaux pratiques.
 [Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.
Questions de psychologie politique et sociale. — L'importance de la pensée affective. Mensonge et souci du réel. L'esprit de parti. La résistance au progrès. Psychologie et biologie de la guerre. Patriotisme et esprit international. Langues et affectivité. L'hygiène mentale. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 11 heures.
Conférence. — La fatigue. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie².
Exercices pratiques. — Phénomènes intellectuels, tests mentaux, etc. 3 h.
 Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.
Travaux spéciaux.
 Tous les jours. Lab. de Psychologie.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Arnold Borloz, Dr ès sc.
Analyse technique organique. 4 h.
 Vendredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

M. Jean Carl, Dr ès sc.
Zoogéographie sur une base écologique. 1 h. 30.
 Samedi, à 8 heures.
M. André Chaix, Dr ès sc.
Topographie expéditive. 4 h.
M. Fernand Chodat, Dr ès sc.
Pathologie végétale. 1 h.
 Samedi, à 7 heures. Inst. de Botan.
M. Louis-A. Deshusses, Dr ès sc.
Analyse des produits utilisés en agriculture. — Analyse des engrais et des insecticides. 1 h.
M. Paul Ferrero, Dr ès sc.
Chimie des produits intermédiaires. — Application aux principales industries organiques (suite). 4 h.
 Mardi, à 18 heures. Ecole de Chimie. P. A.
Introduction à la chimie des colorants synthétiques. 1 h.
 Lundi, à 8 heures. Ecole de Chimie. P. A.
M. Alfred Georg, Dr ès sc.
Chimie des sucres. — II. Les polysaccharides. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Ec. de Chimie. G. A.
Les alcaloïdes (suite). 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Ec. de Chimie. G.A.
M. Marcel Gysin, Dr ès sc.
Métallographie. 4 h.
 Vendredi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
M. Hugo Heinis, Dr phil.
Psychologie appliquée. — Le choix d'une profession libérale. 4 h. 46.
 Lundi, à 16 heures.
M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 4 h. 44.
 Mercredi, à 18 heures.
Lectures et analyses de biologie générale. 4 h. 44.
 Samedi, à 17 heures.
M. Henri Lagotala, Dr ès sc.
Géologie des combustibles minéraux. — Charbons. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie.
M. Fernand Lévy, Dr ès sc.
Groupes finis. 4 h. 45.
 Vendredi, à 18 heures.
Mathématiques financières. 4 h. 44.
 Lundi, à 18 heures.

M. Basile Luyet, Dr ès sc. <i>La constitution de la matière.</i> — Exposé général.	1 h.	
M. André Naville, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de cytologie.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h.	28.
M. Edouard Paréjas, Dr ès sc. <i>Pétrographie des roches sédimentaires.</i> Vendredi, à 7 heures.	1 h.	44.
M. Auguste Pazziani, Dr ès sc. <i>La physique des rayons X.</i> Vendredi, à 8 heures.	1 h.	44.
M. Arnold Pictet, Dr ès sc. <i>Entomologie expérimentale.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h.	17.
M. Louis Reverdin, Dr ès sc. <i>La Suisse préhistorique.</i> — Anthropologie et archéologie. Mercredi, à 17 heures.	1 h.	44.
M. Eugène Wassmer, Dr ès sc. <i>Les substances radio-actives et leurs applications</i> (curie- thérapie, etc.). Vendredi, à 17 heures.	1 h.	44.
M. Anthon van der Wijk, Dr ès sc. <i>L'atome de Bohr et ses applications en chimie.</i>	1 h.	Ec. de Chimie.
M ^{lle} Ida Welt, Dr ès sc. <i>Notions pratiques de biochimie.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h.	17.
<i>Histoire de la chimie.</i> Vendredi, à 11 heures.	1 h.	17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Direc-
teur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du
Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de
botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet,
Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté
des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une
des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-
fient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de
la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre
soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit
ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des
Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces labo-
ratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de li-
cenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimi-
ques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques
et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès
sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psycholo-
giques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'in-
génieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'ap-
titude à l'enseignement des sciences dans les établissements secon-
daires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique
théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règle-
ment de l'Université et les programmes détaillés des examens de
grades et de diplômes des indications générales leur permettant de
faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-
fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs
en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient
besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et
de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à
l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études de la Fa-
culté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières
médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et
Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées
par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équi-
valents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des
diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.
I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30			Wavre Cherbuliez Paréjas	20 E.C.P.A. 44	F. Chodat	I.B.
8 à 9	Fehr R. Chodat	20 Aula	Wavre Collet	20 30	Wavre Guye	20 Aula	Wenger	E.C.P.A.	Wavre Guye Duparc Wenger Lendner Pazziani	20 Aula E.C. 10 E.C.P.A. L.Ph. 44	Guye	Aula
	Ferrero	E.C.P.A.	Lendner	L.Ph.	Lendner	L.Ph.			Lendner Pazziani	L.Ph. 44	Lendner Carl	L.Ph. 30
9 à 10	Fehr R. Chodat Lendner	20 Aula L.Ph.	Guye	Aula	Tiercy R. Chodat	20 Aula			Tiercy R. Chodat Claparède	20 Aula L.Ps.	Tiercy R. Chodat	20 Aula
10 à 11	Fehr Guyénot Lendner	20 30 L.Ph.	Tiercy Guyénot	20 30	Fehr Guyénot	20 30			Fehr Guyénot R. Chodat Claparède	20 30 I.B. L.Ps.	Guyénot	30
11 à 12	Amé Pictet Duparc Lendner Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. L.Ph. 30	Amé Pictet Duparc Claparède Welt	E.C.G.A. E.C.P.A. 30 17	Amé Pictet Duparc Pittard	E.C.G.A. E.C.P.A. 57	Mirimanoff Pittard	20 L. Anthr.	Fehr Amé Pictet Briner R. Chodat Claparède Welt	20 E.C.G.A. E.C.A.C.S. I.B. L.Ps. 17	Amé Pictet Briner	E.C.G.A. E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien	I.B.	Wavre Collet	20 L.Géol.	Georg	E.C.G.A.
15 à 16	Valencien	I.H.	Wavre Collet	20 L.Géol.		
16 à 17	Mirimanoff Heinis	20 46	Mirimanoff Collet	20 L.Géol.	Fehr	20
17 à 18	Wavre Duparc	20 E.C.10	Wavre Duparc	20 E.C. 10	Fehr Reverdin Arnold Pictet	20 44 17
18 à 19	Wavre Briner Pittard Lévy	20 E.C.A.C.S. 30 44	Wavre Schidloff Duparc André Pittard Ferrero Lagotala	20 44 E.C. 10 47 30 E.C.P.A. E.C.	Fehr Briner Duparc André Pittard Hochreutiner	20 E.C.A.C.S. E.C. 10 47 46 44
					Fehr Schidloff André Borloz Lévy Naville	20 44 17 E.C.P.A. 45 28

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	alle	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Odyssée, avec examen des principales théories sur sa formation.	3 h.	47.
Lundi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.		
Thucydide, II.	2 h.	47.
Mardi, à 10 et à 11 heures.		
<i>Thème grec.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		B. P. ¹
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
[S'adresser au professeur.]		B. P. ¹
M. André Oltramare , prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>		
Properce, Elégies, livre IV.	2 h.	45.
Mardi, à 8 et à 9 heures.		
Appendix Vergiliana, Ciris.	2 h.	45.
Mercredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Histoire de la littérature latine.</i>		
Les tragédies de Sénèque.	2 h.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.		B. P. ¹
M. Albert Thibaudet , chargé de cours.		
<i>Littérature française.</i> — Voltaire.	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.		Aula.
<i>Conférence.</i> — Exercices de séminaire.	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.		47.
M. Ernest Muret , prof. ord.		
<i>Histoire et comparaison des langues romanes.</i> — Noms de lieu et noms de personnes.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 10 heures.		47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Conférences :</i>		
Explication de la <i>Quête du Saint Graal</i> (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 33).	2 h.	
Jeudi, à 10 et à 11 heures.		B. P. ¹
Explication du <i>Decameron</i> de Boccace (<i>Novelle scelte per cura di R. Fornaciari; Firenze, Sansoni</i>).	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		B. P.
Explication des poésies de Fernand de Herrera (<i>Clásicos Castellanos</i> , n° 16).	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		47.
M. Alexis François , prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XIX ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		47.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		B. P.
<i>Conférence.</i> — Le néologisme au XVIII ^e siècle : sens des mots.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		B. P.
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i> — Goethe.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		45.
Dix siècles de poésie religieuse en Allemagne.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		45.
<i>Conférences</i> (Deutsches Seminar).		
Nietzsche.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		B. P.
Minnesangs Frühling.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		B. P.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Emerson's Life and Work.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais</i>		
W. Pater : <i>Renaissance</i> .	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		47.
W. Peacock : <i>Selected English Essays</i> .	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		45.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Bally , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.	
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.		45.
<i>Méthodologie de l'étude des moyens d'expression.</i> — Lecture et traduction de textes français et allemands.	2 h.	
Lundi et mardi, à 17 heures.		45.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	
Lundi, à 18 heures, et samedi, à 10 heures.		47.
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		45.
<i>Cours spécial.</i> — Leibnitz.	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps : dissertations et discussions.	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		47.
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Cours.</i> — La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Sujets de philosophie morale.	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		47.
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Logique appliquée ou théorie des sciences.</i> — Le fonctionnement de l'intelligence scientifique et les tendances de la pensée contemporaine. La classification des sciences. (Travaux d'élèves sur l'objet du cours.)	2 h.	
Lundi et vendredi, à 15 heures.		49
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Jules Dubois, D ^r en philosophie]. <i>Histoire de l'éducation.</i> — Les primitifs et les peuples orientaux.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		46
<i>La pédagogie et les études pédagogiques.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Le travail personnel de l'éducateur. [S'adresser au professeur]	1 h.	
		I.R. ¹ .

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Les principes de l'école active et le mouvement pédagogique contemporain.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		17.
<i>Conférence.</i> — Questions d'éducation morale.	2 h.	
Mardi, de 16 à 18 heures.		I.R. ¹
M. Paul-E. Martin , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge.</i> — De Charlemagne aux Croisades (institutions et civilisation).	2 h.	
Mardi et mercredi, à 15 heures.		45.
<i>Paléographie latine et française.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
<i>Conférence d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne</i> (auteurs du programme de la licence).	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		B.P. ²
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome à l'époque de l'établissement de l'empire.	2 h.	
Mercredi et jeudi, à 10 heures.		45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de Napoléon I.	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.		45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		B.P. ²
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		50.
		et Archives d'Etat (salle Harvey).

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

² Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. William E. Rappard , prof. ord. <i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique de l'Europe et des Etats-Unis depuis 1900. Mardi et mercredi, à 16 heures.	2 h.	46.
<i>Conférence.</i> — Etude analytique et critique de la documentation constituée à l'occasion de la Conférence économique internationale. Jeudi, de 15 à 17 heures.	2 h.	57.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement. Mercredi, à 17 heures.	1 h.	30.
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie.</i> — L'art grec au V ^e siècle avant J. C. (avec projections). Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	46.
M. Eugène Pittard , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h.	30.
<i>Conférence.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		
M. Edmond Privat , D ^r ès lettres, chargé de cours. <i>Langue internationale Esperanto.</i> — L'œuvre de Zamenhof et les débuts de la langue. Jeudi, à 18 heures.	1 h.	45.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. hon. <i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h.	57.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

M. Alexis François , prof. ord. <i>Syntaxe française depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i> Lundi, à 15 heures.	1 h.	47.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> — L'ancien régime : Questions choisies. Samedi, à 15 heures.	1 h.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. Vendredi, à 17 heures.	1 h.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. Lundi, à 16 et à 17 heures.	2 h.	Ec. B ^d James-Fazy
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits de langue et de style.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil. <i>Stylistique.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h.	57.
<i>Versification.</i> Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.	2 h.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent. <i>Phonétique théorique et pratique.</i> Les sons du français : exercices d'articulation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. : Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation. Mercredi, à 16 heures. Vendredi, à 16 heures.	2 h.	28 58.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands. Mardi, à 18 heures.	1 h.	58.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais. Jeudi, à 9 heures.	1 h.	57.

M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de stylistique.</i>		
Traduction commentée de textes russes.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		57.
Traduction commentée de textes polonais.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		28.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A, commençants ; B, élèves plus avancés.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Baudouin, Dr ès lettres.		
<i>Esthétique.</i> — Psychanalyse de l'art.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		44.
M. Isaac Benrubi, Dr phil.		
<i>Bergson, ses précurseurs, ses continuateurs, ses adversaires.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		17.
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.		
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme.</i> — II. De Voltaire à Hugo.	2 h.	
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.		47.
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.		
<i>Vieux perse.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		45.
M. Louis Gielly.		
<i>Histoire de l'art italien.</i> — Les idées directrices ; la Renaissance.	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		46.
M. Otto Hassler, Dr phil.		
<i>Cours d'allemand pratique.</i> — Lecture, conversation, exercices écrits.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		47.
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		B.P. ²

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Serge Karcevski, Dr ès lettres.		
<i>Introduction à l'histoire de la littérature russe.</i>	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		45.
<i>Histoire de littérature tchèque.</i> — Aperçu général.	1 h.	
<i>Cours de langue russe.</i> — Pour étudiants avancés.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		47.
M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres.		
<i>La musique à Genève aux XVIII^e et XIX^e siècles.</i>	1 h.	
Samedi, à 17 heures.		47.
M. François-Frédéric Roget.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i>		
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.		47.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.	2 h.	
Vendredi, à 15 et à 16 heures.		44.
M. François Ruchon, Dr ès lettres.		
<i>La poésie lyrique française dans la seconde moitié du XIX^e siècle.</i> — Introduction à la poésie symboliste. (Précurseurs du symbolisme : Lautrémont, Corbière, Jean-Arthur Rimbaud. La génération de 1885 : cénacles, revues, les idées et les œuvres).	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		45.
M. Georges Thudichum.		
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.	
I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons, l'e muet. — Les inflexions. Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.		
II. Exercices de lecture expressive.		
Mercredi et vendredi, à 17 heures.		28.
M. Antoine Velleman, Dr phil.		
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>		
Oskar Wilde : « <i>The Happy Prince</i> » and other Tales (Tauchnitz, vol. 4141).	1 h.	
Jeu-di, à 17 heures.		45.
« <i>The Government of the United Kingdom, its Colonies and Dependencies</i> », by A. J. Hogan, London, 1926. Avec discussions en anglais	1 h.	
Jeu-di, à 18 heures.		47.

M. Léon Walther, Dr en philosophie, lic. en droit.

L'orientation professionnelle.

1 h.

Samedi, à 14 heures.

Institut J. J. Rousseau¹.

M. Nicolas Zaytzeff.

Cours pratique de langue russe.

1 h.

Lundi, à 18 heures.

17.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

² Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes

l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Commencants), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Elèves plus avancés), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de répétition, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1928 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Education)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. = Ecole primaire du B^d James-Fazy.
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

Arch. = Archives d'Etat.
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45			Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	François	B.B.		
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare	45	Thibaudet	47	François Bohnenblust Karcevski	45 B.P. 47	François Oltramare	B.P. 45
10 à 11	Seitz	45	V. Martin Seitz	47 45	Muret Seitz	47 45	Muret Seitz	B.P. 45	Muret Bohnenblust Borgeaud	47 B.P. 49	Bally	47
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin Bohnenblust Seitz	47 45 B.P.	Muret Choisy P. E. Martin Pittard	B.P. 47 Arch. 57	Muret Werner Seitz Pittard Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 47 L.Anthr. 57	Muret Bohnenblust Choisy	47 B.P. 45	Bally	45

I. R. = Institut Rousseau.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. P. = Ecole boul. James-Fazy.

S.C.S.E.S = Salle de Conférence de la Fac. Sc. Ec. Soc.
 A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 S. F. = Séminaire de français moderne.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin	47	P. E. Martin	B.P.	Cuendet	45			Baudouin	44	Werner	47
									Karcevski	45	Walther	I.R.
15 à 16	Grandjean	49	Reverdin	46	V. Martin	B.P.	Rappard	57	Grandjean	49	Werner	47
	François (S.F.)	47	P. E. Martin	45	P. E. Martin	45			Roget	44	Bouchardy (S.F.)	57
	Courtois	17			Benrubi	17						
16 à 17	Werner	45	Bally	45	Werner	45	Borgeaud	50	Werner	45		
	Zbinden (S.F.)	E.I.F.	Rappard	46	Rappard	46	Rappard	57				
	Hassler	17	de Ziegler (S.F.)	57	Thudichum (S.F.)	28			Thudichum (S.F.)	58	Secheyne (S.F.)	57
	Roget	47	Hassler	B.P.	Roget	47			Roget	44		
			Bovet	I.R.								
17 à 18	Bally	45	Bally	45	Rappard	30	Borgeaud	50	Choisy	45		
	Deonna	46	Roussy (S.F.)	57	Oltramare	B.P.	Velleman	45	Deonna	46		
	Bovet	17	Bovet	I.R.	Secheyne (S.F.)	57			Bovet	47	Long	47
	Zbinden (S.F.)	E.I.F.	Courtois	47	Thudichum	28			Zbinden (S.F.)	57		
									Thudichum	28		
18 à 19	Bohnenblust	45	François	47	Oltramare	B.P.	Thibaudet	Aula	Thibaudet	Aula		
	Bally	47										
	Dubois	46	Dubois	46			Privat	45	Gielly	46		
	Pittard	30	Pittard	30			Velleman	17				
	B. Bouvier (S.F.)	57	Courtois (S.F.)	58	B. Bouvier (S.F.)	57						
	Zaytzeff	17	Roussy (S.F.)	28	Ruchon	45						

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Suite de la morphologie et physiologie des mœurs.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	49.
<i>Economie sociale</i> . — L'organisation économique au point de vue sociologique : consommation et répartition.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> de sociologie, économie sociale et systèmes politiques ; exercices pratiques de <i>journalisme</i> ; préparation de questions-types pour la licence.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale</i> (conférence). — Problèmes économiques internationaux.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les relations entre la régie directe et la coopération.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — L'évolution économique de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique depuis 1900.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Etude analytique et critique de la documentation constituée à l'occasion de la Conférence économique internationale.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	57.
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	30.
Mercredi, à 17 heures.		
M. Charles Burky, prof. extr.		
<i>Géographie humaine.</i> — Cours d'application : Les bases géographiques des problèmes contemporains en Suisse.	2 h.	46.
Mardi et mercredi, à 17 heures.		
<i>Conférence.</i> — Examen de cas particuliers relatifs au cours; travaux.	1 h.	57.
Mardi, à 18 heures.		
M. Liebmann Hersch, prof. ord.		
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée (nuptialité et divorce; natalité; mortalité et survie).	2 h.	46.
Jeudi et samedi, à 11 heures.		
<i>Conférence générale.</i> — Analyses de documents statistiques; travaux des élèves et discussions.	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.		Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Statistique spéciale.</i> — La situation sociale comme facteur démographique.	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		
M. Hans Töndury, prof. ord.		
<i>Principes d'économie commerciale.</i> — Introduction au cours général et partie générale.	2 h.	46.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.		
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — 1 ^{re} partie : Le facteur humain dans l'organisation intérieure des entreprises. L'organisation du travail.	3 h.	46.
Jeudi, à 9 heures, et vendredi, à 8 et 9 heures.		
<i>Conférence d'économie commerciale.</i> — Questions choisies se rapportant à l'organisation du commerce international. — Questions spéciales.	2 h.	47.
Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.		

¹ Promenade du Pin, 5.

<i>Cours pratique d'arithmétique commerciale</i> [cours donné par l'assistant, pour les élèves n'ayant pas fréquenté une école de commerce.]	2 h.	30.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.		
M. Edouard Folliet, prof. ord.		
<i>Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.</i>	2 h.	46.
Mardi et mercredi, à 8 heures.		
<i>Les changes.</i>	2 h.	46.
Mardi et mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique.	2 h.	46.
Lundi, à 8 et à 9 heures.		
<i>Exercices de comptabilité</i> pour étudiants n'ayant pas suivi une école de commerce [cours donné par l'assistant].	2 h.	30.
Lundi, à 14 et à 15 heures.		
M. Edmond Pittard, chargé de cours.		
<i>Droit commercial.</i> — La loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.	2 h.	46.
Samedi, à 9 et 10 heures.		

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	20.
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 10 heures.		
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	20.
Jeudi, à 11 heures.		
M. Eugène Pittard, prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 18 heures.		
Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	46.
Mercredi, à 18 heures.		

	Salle
M. Edouard Claparède , prof. ord. <i>Questions de psychologie politique et sociale.</i> — L'importance de la pensée affective. Mensonge et souci du réel. L'esprit de parti. La résistance au progrès. Psychologie et biologie de la guerre. Patriotisme et esprit international. Langues et affectivité. L'hygiène mentale.	2 h. 30.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
M. Charles Bally , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h. 45.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Cours.</i> — La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine.	1 h. 46.
Mardi, à 15 heures.	
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Logique appliquée ou théorie des sciences.</i> — Le fonctionnement de l'intelligence scientifique et les tendances de la pensée contemporaine. La classification des sciences. (Travaux d'élèves sur l'objet du cours.)	2 h. 49.
Lundi et vendredi, à 15 heures.	
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Jules Dubois , D ^r en philosophie.] <i>Histoire de l'éducation.</i> — Les primitifs et les peuples orientaux.	1 h. 46.
Lundi, à 18 heures.	
<i>La pédagogie et les études pédagogiques.</i>	1 h. 46.
Mardi, à 18 heures.	
M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Les principes de l'école active et le mouvement pédagogique contemporain.</i>	2 h. 17.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	
M. Paul-E. Martin , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge.</i> — De Charlemagne aux Croisades (institutions et civilisation).	2 h. 45.
Mardi et mercredi, à 15 heures.	

	Salle
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de Napoléon I.	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 10 heures.	
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime.	2 h. 49.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie.</i> — L'art grec au V ^e siècle avant J. C. (avec projections).	2 h. 46.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	
M. Eugène Borel , prof. ord. <i>Droit international public.</i> — Société des Nations. Cour Permanente de Justice Internationale. Organisation internationale du travail.	2 h. 48.
Lundi et mardi, à 10 heures.	
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit public général.</i> Théorie générale de l'Etat ; principes généraux de droit constitutionnel ; les pouvoirs publics.	4 h. 49.
Mercredi, à 10 h. ; jeudi, vendredi et samedi, à 11 h.	
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h. 48.
Jeudi et samedi, à 10 heures.	
M. Hugo de Claparède , prof. ord. <i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i> — II ^{me} partie : Droit privé.	4 h. 49.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	
M. Erich Hans Kaden , prof. extr. <i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale. Questions choisies de droit civil.	3 h. 49.
Lundi, à 10 heures.	
Vendredi à 10 et à 11 heures.	48.
M. le D^r François Naville , chargé de cours. <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h. Institut de médecine légale ¹ .
Jeudi, à 10 heures.	

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

M. Eugène Choisy , prof. ord. <i>Le christianisme du IV^e au VII^e siècle</i> — Du concile de Nicée à Grégoire-le-Grand.	2 h.	28.
Vendredi, à 16 heures, et samedi, à 9 heures. <i>Histoire générale du christianisme</i> — De la Réforme à la Révolution.	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 10 heures.		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel , D ^r en sociologie. <i>Le mouvement de 1848. Les théories et les faits.</i>	1 h.	46.
Vendredi, à 15 heures.		
M. Joseph Bonnet , D ^r sc. comm. <i>Organisation intérieure des banques et leurs opérations.</i>	1 h.	47.
Samedi, à 14 heures.		
M. Antoine Pagès. <i>Cours pratique de langue espagnole.</i>		
Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.	48.
Mardi, à 18 heures.		
M^{lle} Louise Sommer , D ^r phil. <i>Le développement des théories protectionnistes et libre-échangistes.</i>	1 h.	17.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs, en complément du cours.	1 h.	17.
Jeudi, à 15 heures.		
M. Antoine Velleman , D ^r phil. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i>		
« <i>The Government of the United Kingdom, its Colonies and Dependencies</i> », by A. J. Hogan, London, 1926. — Avec discussions en anglais.	1 h.	17.
Jeudi, à 18 heures.		

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assis-tant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours com-

merciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations*, du *Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la
Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 33).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

¹ Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Fehr de Claparède	20 49	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Rappard de Claparède	46 49	Töndury	46	Rappard	46
9 à 10	Fehr	20	Folliet	46	Folliet	46	Töndury	46	Töndury	46	Edm. Pittard	46
10 à 11	Duprat Seitz Borel Kaden Choisy	46 45 48 49 29	Seitz Borel Choisy	45 48 29	Fehr G. Werner	20 49	Töndury G. Werner Naville	46 48 I.M.L.	Töndury Borgeaud Kaden	46 49 48	Edm. Pittard Borgeaud G. Werner	46 49 48
11 à 12	Duprat Claparède	46 30	Claparède	30			Hersch Mirimanoff G. Werner	46 20 49	G. Werner Kaden	49 48	Hersch Bally G. Werner	46 45 49

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Folliet	30			Töndury	47			Töndury	30	Bonnet	17
15 à 16	Folliet Grandjean	30 49	Reverdin P. Martin Sommer	46 45 17	Töndury P. Martin	47 45	Rappard Sommer	57 17	Töndury Grandjean Babel	30 49 46	Milhaud	30
16 à 17	Duprat Ch. Werner	30 45	Rappard Bally	46 45	Rappard Ch. Werner	46 45	Rappard	57	Duprat Ch. Werner	46 45	Milhaud	48
17 à 18	Duprat Bovet Deonna	30 17 46	Burky	46	Rappard Burky	30 46	Hersch	S. Stat.	Duprat Bovet Deonna	49 17 46	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Hersch Eug. Pittard Dubois	48 S. Stat. 30 46	Milhaud Burky Eug. Pittard Dubois Pagès	48 57 30 46 45	Milhaud Eug. Pittard	48 46	Milhaud	30 Vellemann 17	Milhaud Hersch	30 S. Stat.		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse).	
— L'ancien régime.	2 h.
Vendredi et samedi à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain</i> . — Partie générale des obligations. Droit des personnes et de la famille.	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 h. ; jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> .	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	50.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre III : Droits réels.	4 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi, à 10 h. ; samedi, à 9 et 10 h.	44.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre V : Successions.	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 11 heures.	44.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international privé</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<i>Droit international public</i> . — Société des Nations. Cour Permanente de Justice Internationale. Organisation internationale du travail.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit international public</i> .	1 h.
Mardi, à 14 heures	50.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 8 et à 9 h. ; samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	
Théorie générale de l'Etat; principes généraux de droit constitutionnel; les pouvoirs publics.	4 h.
Mercredi, à 10 h.; jeudi, vendredi et samedi, à 11 h.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 10 heures.	48.
M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i>	
— II ^{me} partie : Droit privé.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du moyen âge.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	49.
* <i>Introduction à la science du droit.</i>	4 h.
Mardi, à 10 h.; mercredi et jeudi, à 11 h.; vendredi, à 9 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.	5 h.
Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, mercredi et jeudi, à 9 h.	17.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i>	
Obligations. Partie spéciale.	2 h.
Mercredi, à 10 h., et jeudi, à 11 heures.	48.
Successions.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
Séminaire et conférence. — Exercices pratiques et travaux personnels des étudiants.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	48.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain (y compris la procédure).</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale. Questions choisies de droit civil.	3 h.
Lundi, à 10 heures.	49.
Vendredi, à 10 et à 11 heures.	48.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I : Partie générale.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV : Droit de la famille.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	44.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. le Dr François Naville , chargé de cours.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de médecine légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].	
M. Edmond Pittard , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Assurances privées.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
Propriété intellectuelle Les marques de fabrique.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
M. Paul Carry , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Droit de change (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques, travaux écrits et plaidoiries.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale.</i>	1 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]	

¹ Rue de l'École de Médecine

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. Pierre Arminjon, professeur honoraire à la Faculté royale de Droit du Caire.		
<i>Droit international privé. — Le droit de famille.</i>	2 h.	
Mercredi, à 14 et à 15 heures.		48.
M. Louis Baudouin, Dr en droit ès sc. juridiques et ès sc. écon. et polit.		
<i>Introduction au droit civil français.</i>	2 h.	
Mercredi, à 18 heures.		30.
Vendredi, à 18 heures.		48.
M. Albert Caleb, Dr en droit, lic. ès sc. politiques.		
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 14 heures.		17.
M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.		
<i>Théorie générale du droit. — Qu'est-ce que le droit?</i>	3 h.	
Judi et vendredi, à 18 heures, et samedi, à 17 heures.		49.
<i>Philosophie du droit. — Le droit et son but.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 18 heures.		49.
M. Paul Guggenheim, Dr en droit.		
<i>Problèmes de droit financier international.</i>	1 h.	
Judi, à 18 heures.		48.
M. Ludwig Hamburger, Dr en droit.		
* <i>Droit de travail allemand.</i>	3 h.	
Lundi, mercredi et jeudi, à 16 heures.		44.
* <i>Droit commercial allemand.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et jeudi, à 17 heures.		44.
M. Charles Heck, professeur adjoint à l'Institut universitaire des hautes études internationales.		
* <i>Droit public allemand du Reich et des Etats.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.		17.
M. Jude Suss, Dr en droit.		
<i>Exercices de terminologie et de traductions juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.	
a) Lundi, à 15 et à 16 heures.		48.
b) Vendredi, à 16 et à 17 heures.		48.

* Cours donné en allemand.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTE DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	de Claparède Logoz	49 48	de Claparède Pittard Heck	49 48 47	de Claparède Pittard Heck	49 48 47	de Claparède Rappard Carry Heck	49 46 48 47	de Claparède Logoz Heck	49 48 47	Rappard Carry	46 48
9 à 10	Meumann Logoz de Claparède	49 48 47	Meumann Richard de Claparède Kaden	49 48 47 44	Meumann Richard de Claparède Kaden	49 48 47 44	Meumann Richard de Claparède Kaden	49 48 47 24	Meumann Logoz de Claparède Kaden	49 48 47 44	Logoz Meumann	48 44
10 à 11	Borel Kaden de Claparède	48 49 47	Borel Pittard de Claparède	48 46 47	Werner Richard	49 48	Meumann Naville Werner	49 I.M.L. 48	Borgeaud Kaden Meumann	49 48 44	Borgeaud Werner Meumann	49 48 44
11 à 12	Kaden Borel Meumann	49 48 44	Kaden Borel Meumann	49 48 44	Meumann Borel de Claparède	50 48 47	Werner Richard Meumann de Claparède	49 48 44 47	Werner Meumann Kaden	49 50 48	Werner Logoz Meumann	49 48 44
14 à 15	Carry Caleb	48 17	Borel	50	Arminjon	48			Richard Caleb	48 17		
15 à 16	Suss	48	Kaden	49	Arminjon Kaden	48 49	Kaden	49	Richard	48	Milhaud	30
16 à 17	Suss Hamburger	48 44	Kaden	49	Kaden Hamburger	49 44	Borgeaud 50 et Arch. Kaden Hamburger	49 49 44	Suss	48	Milbaud	48
17 à 18	Hamburger	44	Hamburger	44	Rappard	30	Borgeaud 50 et Arch. Hamburger	44	Suss	48	Grodensky	49
18 à 19	Milhaud Grodensky	48 49	Grodensky	49	Grodensky Baudouin	49 30	Milhaud Grodensky Guggenheim	30 49 48	Milhaud Grodensky Baudouin	30 49 48		

FACULTÉ DE THEOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Le christianisme du IV^e au VII^e siècle.</i> — Du concile de Nicée à Grégoire-le-Grand.	2 h.
Vendredi, à 14 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i> — De la Réforme à la Révolution.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Conférence.</i> — Calvin et Vinet.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — Enseignement de Jésus. — Le messianisme primitif.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Evangile de Luc.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Introduction aux études de théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Eléments de grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 h., et vendredi, à 14 heures.	29.
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX^e siècle ; sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.

	Sabbé	
M. John Gaillard , prof. ord.		
<i>Morale sociale.</i> — Le chrétien vis-à-vis de l'Etat.	2 h.	
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.		28.
<i>Exercices de diction et d'homilétique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		28.
<i>Introduction à la morale</i> (1 ^{re} année).	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		29.
M. Auguste Lemaitre , chargé de cours.		
<i>Dogmatique.</i> — L'espérance chrétienne et les problèmes de l'au-delà.	2 h.	
Mardi et samedi, à 8 heures.		28.
<i>Conférence.</i> — L'espérance chrétienne. Travaux et discussions.	1 h.	
Lundi, à 8 heures.		28.
<i>Cours spécial.</i> — L'Écriture sainte et son autorité en matière de foi.	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		28.
M. Auguste Gampert , chargé de cours.		
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — Les premiers rois.	2 h.	
Samedi, à 10 et à 11 heures.		28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Les premiers chapitres de la Genèse.	2 h.	
Mercredi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.		28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.	
Lundi et vendredi, à 8 h ; mercredi, à 9 heures.		29.
<i>Étude générale de l'Ancien Testament</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.		29.
<i>Les idées religieuses et morales de l'Ancien Testament.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Georges Berguer , Dr en théologie.		
<i>Histoire des religions.</i> — Les Égyptiens.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		28.

M. Frank Thomas , pasteur.		
<i>Théologie pratique avec séminaire.</i>	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		29.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu-di	Vendredi	Samedi
8 à 9	Lemaître Gampert	Lemaître Gampert	Gampert		Gampert Choisy	Lemaître
9 à 10	Breitenstein	Breitenstein	Breitenstein Gampert		Gampert Choisy	Choisy
10 à 11	Rochat Choisy	Rochat Choisy	Rochat		Gaillard	Gampert
11 à 12	Gaillard	Gaillard Breitenstein	Gaillard Breitenstein		Breitenstein	Gampert
14 à 15		Breitenstein	Breitenstein		Breitenstein	Gampert
15 à 16		Berguer			Thomas	
16 à 17		Gampert			Lemaître	
17 à 18						
18 à 19						

FACULTÉ DE MEDECINE

M. le professeur Maurice ROCH, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Résumé de l'anatomie du système nerveux central. —
 Etude topographique du système nerveux pé-
 ri-phérique. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi,
 de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.¹

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant
 le semestre d'été. Se renseigner auprès du
 professeur dès le début du semestre.
 Eventuellement il y aura un *répétitoire facultatif*.
 [S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. de Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

Stomatologie normale. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le
 jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi,
 le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à
 11 h. ; le mardi, de 14 à 16 heures.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.
 [A lieu au semestre d'hiver.]
 Eventuellement il sera organisé un *répétitoire
 facultatif sur des questions d'embryologie et
 d'histogénie.*

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
 jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le D ^r Frédéric Battelli , prof. ord.	
<i>Fonctions de relation.</i>	6 h.
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le D ^r Max Askanazy , prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi, jeudi et vendredi, à 8 h.; vendredi, à 16 h.	Inst. path. ¹
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.	Inst. path.
M. le D ^r Maurice Roch , prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. ¹ / ₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.	Hôp. cant. ²
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	6 h.
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r Ernest Kummer , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 ¹ / ₂ h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques</i> (avec le concours du chef de clinique). — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
M. le D ^r Oscar Beuttner , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures.	Clin. obst. et gyn. ³

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

³ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	
Samedi, de 7 à 9 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Roentgen et curiethérapie en gynécologie</i> (cours gratuit).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Clin. obst.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	
M. le D ^r Pierre Gautier , prof. extr.	
<i>Clinique infantile</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	Clin. infant. ¹
M. le D ^r David Gourfein , prof. ord.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie.</i>	
(Segment postérieur). Pathologie du corps vitré, de la réline, de la choroïde et du nerf optique.	
Chirurgie oculaire. Rapports de la pathologie oculaire avec la pathologie du système nerveux.	4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.	Clin. ophtalm. ²
<i>Stage clinique et polyclinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi.	Clin. ophtalm.
M. le D ^r Charles Ladame , prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile des Aliénés ³ .
M. le D ^r Edouard Long , prof. extr.	
<i>Affections organiques du système nerveux.</i>	2 h.
Jeudi, à 16 h., et samedi, à 9 heures.	Hôp. cant. (Clin. méd.)
M. le D ^r Charles Du Bois , prof. extr.	
<i>Clinique des maladies cutanées et vénériennes.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures	Hôp. cant.
M. le D ^r Bernard Wiki , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique</i> (pharmacologie).	2 h.
Lundi, et mardi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances</i> (cours théorique)	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	Ec. Méd.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel Air, Chêne.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
Clinique prophylactique et diagnostic médical. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Cours d'opérations sur le cadavre. 6 h.
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures.
 Ec. Méd. Laborat. d'anatomie.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique gynécologique et obstétricale.
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois. Maternité.
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.
 Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.

M. le Dr **Amédée Pugat**, prof. ord.
Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Pol. oto-laryng.¹

M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.
 Institut de Méd. légale.

Recherches spéciales. — Tous les jours.
 [S'adresser à l'Institut de Méd. légale.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

¹ Boulevard de la Cluse. 42.

² Rue de l'École de Médecine.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie.
 Partie théorique. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
 Partie pratique. 4 h.
 Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.
Hygiène [A lieu pendant le semestre d'hiver.]
Laboratoire de bactériologie.
 Tous les jours (Distribution du matériel et Conférences. jeudi et samedi, de 17 à 19 h.) Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répétitoire des cours cliniques d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Les fractures. — Traitements par appareillage et opérations. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Psychonévroses. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Eléments de radiologie médicale.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les maladies vénériennes. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. derm.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Cours de clinique thérapeutique. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Semeiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 Jeudi, à 10 h. ³/₄. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
La psychanalyse. 1 h.
 Jeudi, à 15 heures. Université, s. 44.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Conférence de pathologie interne (pour les étudiants de dernière année). 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Clin. méd.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.

¹ Rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Cours analytique d'histoire de la médecine. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 9 heures. Université.

Cours d'histoire de la philosophie dans l'antiquité et au moyen âge au point de vue de l'histoire de la médecine. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 9 heures. Université.
Conférence sur le Corpus Hippocratique. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Université.

M. le Dr **René Kœnig**.
Conférence de gynécologie. 2 h.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Chirurgie infantile. 1 h.
 Mardi, à 11 heures. Hôp. Gourgas¹.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie spéciale. — Les aliénés criminels. Les demi-fous et la responsabilité atténuée. La criminalité juvénile. Le crime passionnel. Le crime politique. Peine de mort. Prophylaxie du crime. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Univ., s. 49.

M. le Dr **Charles Perrier**.
Chapitres choisis d'urologie chirurgicale. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Théodore Reh**.
Bactériologie clinique. 2 h.
Hygiène sociale. 1 h.

M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

¹ Rue Gourgas, 45.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* **

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

4° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats des lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émoulement de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoulements fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

P. = Policlinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.
Cl. = Clinique particulière.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Bujard E.M. Beuttner Cl. obst.	Bujard E.M. Beuttner Cl. obst.	Bujard E.M. Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Bujard E.M. Beuttner Cl. obst.	J.A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.
8 à 9	J.A. Weber E.M. Askanazy I.P. Du Bois H.C.	J.A. Weber Aula E.M.	J.A. Weber Aula E.M. Du Bois H.C.	Bujard E.M. Askanazy I.P.	J.A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P.	J.A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.
9 à 10		Cumston Univ.		Bujard E.M.	Cumston Univ.	Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst. Long H.C. Cumston Univ.
9-10 1/2	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	
10 à 11				Saloz H.C.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 1/2-12	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	
11 à 12	Battelli E.M.	Martin-Du Pan H.Gas	Battelli E.M.		Battelli E.M.	Battelli E.M. Wiki E.M. Veyrassat Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	J.A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P.	Naville I.M.L.	Ladame A.A.	Askanazy I.P. Flournoy U.17	J.A. Weber Aula E.M. Naville I.M.L.	Askanazy I.P.
15 à 16	Askanazy I.P.	de Seigneux Mat.	Ladame A.A. Cornioley H.C.	Askanazy I.P. de Saussure U.44	de Seigneux Mat.	Askanazy I.P.
16 à 17	Wiki E.M. Betchov H.C.	Battelli E.M. Wiki E.M. Turrettini Cl. méd.		Cristiani I.H. Long H.C. Collomb Cl.	Askanazy I.P.	Cristiani I.H.
17 à 18	Gourfein Cl. opht. Veyrassat E.M. Pugnat P.O. Milkovitch U.49	Battelli E.M. Roch H.C. Gautier Cl. inf. Veyrassat E.M.	Gourfein Cl. opht. Veyrassat E.M. Pugnat P.O.	Cristiani I.H. Collomb Cl.	Beuttner Cl. obst. Gautier Cl. inf. Loup H.C. Perrier Clin. méd.	Cristiani I.H. Golay H.C. Gourfein-Welt Cl. opht.
18 à 19	Gourfein Cl. opht. Veyrassat E.M. Pugnat P.O.	Roch H.C. Humbert Pol. Veyrassat E.M. Wageli Mat.	Gourfein Cl. opht. Veyrassat E.M. Pugnat P.O. Aubert Mat. Jentzer H.C.	Cristiani I.H. Humbert H.C. Chatillon Mat.	Humbert Pol.	Cristiani I.H. Audeoud Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur D^r Hector CRISTIANI.

M. le D^r **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.
Exercices pratiques. 14 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
 samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.
Cours théorique. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le D^r **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
 de 8 à 10 heures. Inst. dent.
Art dentaire théorique Extractions Hygiène dentaire. 1 h.
 Mardi, à 7 heures. Inst. dent.
Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.
 Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le D^r **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.
 Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
 à 8 heures. Inst. dent.
Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.
 Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le D^r **François Pfæffli**, prof. à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.
Clinique.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à
 17 heures. Inst. dent.
Cours théorique.
 Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le D^r **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.

M. le D^r **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.
Chirurgie générale. 1 h.
 Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.
 M. le D^r **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
 le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le
 mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
 que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
 (p. 53).

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

William-E. RAPPARD.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 16 février 1928.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique

Albert MALCHE.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1928 et 1931.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Une étude d'histoire ou de biographie genevoise bâtie sur des recherches d'archives.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes

de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1928 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment

de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Maignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et des romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1929, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection de la personnalité (art. 27 et 28 C.C.S.).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1929.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La catholicisation du christianisme primitif dans les trois premiers siècles.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1930.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La recherche du métabolisme basal en pathologie et en thérapeutique chirurgicales.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1929, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1929, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

William E. RAPPARD, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1883), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MEDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. EDGAR AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1914), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925).
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
32. Christos LAMBRARIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
33. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
34. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les *étudiants* immatriculés dans une université suisse et les *étudiants* suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi

que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les *étudiants* et à 10 fr. pour les *auditeurs*.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.
- 3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales; diplôme d'expert-comptable.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La Salle des Journaux, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le samedi la Salle des Journaux est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. le professeur Paul E. Martin.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Bally, Charles, rue Prevost-Marlin, 53.
 Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Franchées, 14.
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.
 Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
 Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Etnprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, A.-M., France.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gantier, Pierre, chemin du Square, 3.
 Gantier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
 Gonrfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
 Guve, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel Air, Chêne.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Emile Yung, 6.
 Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
 Long, Edouard, boulevard Helvétique, 45.
 Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.

- MM. Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin, Victor, Bachel de Pesay, par Carouge
 Mayor, Albert, rue Adhemar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crets de Champel, 40.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel.
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 21.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corratierie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 Rochal, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 40.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
 Tôndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.
 Lemaitre, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Vallette, 5.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfœfli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 46.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Arminjon, Pierre, villa Bien-Sis, les Planches, Montreux.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
 Baudouin, Louis, rue de Lyon, 43.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnel, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Borloz, Arnold, rue Sénebier, 14.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Carl, Jean, Musée d'histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 45.
 Chodat, Fernand, chemin du Square, 5.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, rue Pierre-Fatio, 14.
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Deshusses, Louis-A., rue Ferdinand-Hodler, 5.
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.
 Ferrero, Paul, chemin de la Croisette, Vernier.
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
 Georg, Alfr-d, chemin Dumas, 18, Champel.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heck, Charles, promenade du Pin, 5.
 Helnis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Heyking, Alphonse, chemin de Contamines, 11.
 Hochrentiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 40, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Karcevski, Serge, rue du Pré-Jérôme, 11.
 König, René, chemin du Square, 3.
 Lagotata, Henri, rue de Candolle, 46.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 M^{me} Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard, 45.
 MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.
 Luyet, Basile, Florimont, Petit-Lancy.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12
 Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.

- MM. Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
de Saussure, Raymond, Terrasse, 2.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
M^{me} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
MM Suss, Jude, rue de la Tour-Maitresse, 2.
Thomas, Frank, clos Belmont, route de Genève.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Turretini, Gustave, rue du Rhône, 2.
van der Wijk, Anthon, Vandœuvres.
Velleman, Autoine, chemin Dumas, 17, Champel.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.
Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.
M^{lle} Welt, Ida, plateau de Champel, 10.
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue de la Servette, 75.
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Etnile, Université. | M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile. |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie. | M. Sommer, Robert, Policlinique. |
| M ^{me} Becchio Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |

